

Enregistrement (a posteriori) des clients de cartes SIM à prépaiement

Nouveaux clients

Depuis le 1er août 2004, les fournisseurs de services de télécommunication sont tenus d'identifier puis d'enregistrer les acheteurs de cartes SIM à prépaiement sur présentation d'un passeport, d'une carte d'identité ou d'un autre document de voyage reconnu pour entrer en Suisse.

Enregistrement a posteriori

D'ici au 31 octobre 2004, les fournisseurs de services de télécommunication doivent enregistrer les possesseurs de cartes SIM à prépaiement activées après le 1er novembre 2002. Passé ce délai, les numéros des clients non enregistrés (et activés après le 1er novembre 2002) seront mis hors service.

Explications

Il s'agit d'empêcher l'utilisation abusive de cartes SIM à prépaiement notamment en relation avec le trafic de drogue et le terrorisme, de manière à simplifier les procédures pour les autorités de poursuite pénale. De la sorte, les clients de cartes SIM à prépaiement seront traités comme les clients ayant souscrit un abonnement qui eux sont déjà enregistrés.

[FAQ: enregistrement \(a posteriori\) des cartes SIM à prépaiement](#)

Bases légales

Art. 15, al. 5^{bis}, loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication ([LSCPT; RS 780.1](#)) - Décision du Parlement du 21 mars 2003

Art. 2, let. p; art. 19a et art. 36a, ordonnance sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication ([OSCPT; RS 780.11](#)) - Arrêté du Conseil fédéral du 23 juin 2004

Renseignements

...concernant la procédure d'enregistrement ainsi que les conditions et possibilités offertes aux clients: les différents fournisseurs de services de télécommunication.

... concernant le bien-fondé de l'enregistrement: l'Office fédéral de la communication (OFCOM) ou le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

Office fédéral de la communication,
OFCOM
Case postale
2501 Bienne
Tél.: +41 32 327 55 11
Fax: +41 32 327 55 55
info@bakom.admin.ch

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)
Secrétariat général
Palais fédéral Nord
Kochergasse 10

3003 Berne

Tél. +41 31 322 55 12

Fax: +41 31 324 26 92

info@gs-uvek.admin.ch